

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLOMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

**Lancement d'un accord cadre d'études techniques nécessaires à l'élaboration
d'une stratégie de gestion et d'évolution du système d'alimentation en eau
potable de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Appel d'offres ouvert -
Autorisation de lancement et signature**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le système d'alimentation en eau potable de la Communauté urbaine de Bordeaux permet d'amener aux habitants un service de qualité.

La difficulté de satisfaire le jour de pointe en juin 2005, deux pollutions successives récentes et l'épisode de gel de février 2012 montrent que l'équilibre besoins/ressources est fragile et nécessite de développer une culture des risques appuyée sur une analyse de la vulnérabilité du système d'alimentation en eau potable de l'agglomération.

Cette culture doit déboucher sur une stratégie de gestion et d'évolution du système d'alimentation en eau potable de la Communauté urbaine de Bordeaux, qui s'intégrera dans l'évolution du mode de gestion de l'eau.

Pour préparer ce changement de mode de gestion, compte tenu en particulier du mode de gestion actuel (concession), la Communauté urbaine de Bordeaux souhaite construire et développer une vision stratégique du mode de fonctionnement et de l'évolution, à moyen et long terme, du système d'alimentation en eau potable de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Compte tenu de ce constat, la Communauté urbaine de Bordeaux souhaite lancer des études techniques nécessaires à l'élaboration d'un schéma stratégique du système d'alimentation en eau potable afin de répondre notamment aux principaux objectifs suivants :

1. Analyser et synthétiser les éléments permettant à la Communauté urbaine de Bordeaux d'acquérir une connaissance précise du fonctionnement du système de production/distribution d'eau potable de la Communauté urbaine de Bordeaux dans la perspective d'un passage en régie à l'horizon 2018-2021. Cette étude doit constituer le socle permettant une acculturation progressive au fonctionnement du système.

2. Mettre en évidence, sur la base d'un diagnostic exhaustif, les points forts/faibles du système dans son état actuel et à l'horizon 2030. L'étude traitera a minima les sujets suivants :
- bilan besoins/ressources (en bilan annuel, en jour de pointe, en prenant en compte l'impact du réchauffement climatique),
 - analyse du fonctionnement du système actuel production/stockage/distribution : anisotropie du système, niveau de sécurisation de l'approvisionnement, faiblesses structurelles éventuelles du système, etc,
 - analyse de la vulnérabilité des ressources en eau de la Communauté urbaine de Bordeaux eu égard à leur nature, à leur spatialisation et au nombre de points de prélèvements, de captages, de traitements, ainsi qu'à l'évolution de l'urbanisation des territoires de la Cub,
 - analyse des besoins en ressources de "réparation" par rapport aux objectifs du SAGE (éocène et oligocène à risque de dénoyage, localisé pour la zone centre).
3. Proposer de grandes orientations permettant à la Communauté urbaine de Bordeaux de bâtir une vraie stratégie d'approvisionnement et de gestion qualitative durable de long terme intégrant les objectifs généraux déclinés dans sa politique de l'eau, notamment :
- de qualité et de continuité du service,
 - d'accompagnement du développement de l'agglomération,
 - de solidarité avec les territoires voisins en matière de gestion de la ressource en eau,
 - de maîtrise des investissements et de l'évolution des installations aujourd'hui concédées,
 - de développement durable.

Afin de garder une homogénéité dans le traitement des dossiers, mais également par souci de réactivité et de capitalisation de l'expérience acquise à chaque mission, il est proposé de recourir à un accord cadre mono attributaire permettant de désigner un unique intervenant.

Cet accord cadre est lancé sous la forme d'un Appel d'Offres Ouvert, pour une durée d'un an reconductible trois fois, sans montants minimum et maximum, le montant indicatif est estimé à 450 k€ pour l'ensemble des missions. Les missions à réaliser par le prestataire retenu feront l'objet de marchés subséquents sur la base d'un cahier des charges spécifiques désignant le contexte et les besoins particuliers de chaque étude.

En application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT, les documents de la consultation sont consultables par les élus communautaires à la Direction de la Commande Publique – Immeuble Le Guyenne (6^{ème} étage).

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet sur le budget principal chapitre 20, compte 2031, CRB TE00, fonction 8110 et programme WC00, de l'exercice 2013, et suivants.

Afin d'assurer la mise en œuvre de cette opération, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- lancer une procédure de type appel d'offres ouvert sous forme d'accord cadre mono-attributaire ;
- approuver le projet de dossier de la consultation consultable à l'immeuble Le Guyenne, Direction de la commande publique- 6^{ème} étage ;
- autoriser Mr le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics notamment ses articles 33,57 à 59 et 76 ;

Vu les documents de la consultation en application des articles L2121-12, L 2121-13 et L5211-1 du Code Général des collectivités territoriales, les documents de consultation sont à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir les consulter à la Direction de la Commande Publique située au 6^e étage, immeuble le Guyenne, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex.

Entendu le rapport de présentation :

CONSIDERANT

- qu'il convient de lancer un accord cadre pour la réalisation d'études techniques nécessaires à l'élaboration d'un schéma stratégique du système d'alimentation en eau potable de la Communauté urbaine de Bordeaux ;

DECIDE

Article 1 : Que le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

Article 2 : D'autoriser Monsieur Le Président à lancer un accord cadre mono-attributaire sous forme d'appel d'offres ouvert pour une durée d'un an reconductible trois fois, sans montants minimum et maximum avec pour objet la réalisation d'études techniques nécessaires à l'élaboration d'une stratégie de gestion et d'évolution du système d'alimentation en eau potable de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Article 3 : D'autoriser Monsieur Le Président à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Article 4 : D'autoriser Monsieur Le Président à procéder en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Article 5 : Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet sur le budget principal chapitre 20, compte 2031, CRB TE00, fonction 8110 et programme WC00, de l'exercice 2013, et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE TURON